

BATIMENTS B - C

LE CLOS DES VIGNES

PELLOUAILLES LES VIGNES
Commune déléguée de
VERRIERES EN ANJOU

Appartements et appartements-jardins

Vente en l'Etat Futur d'Achèvement

NOTICE DESCRIPTIVE

Prévue par l'article R.261-13 du CCH
(Arr. 10 mai 1968, annexe : JO 29 juin 1968)

SOMMAIRE

1	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE.....	6
1.1	INFRASTRUCTURE.....	6
1.1.1	Fouilles.....	6
1.1.2	Fondations	6
1.2	MURS ET OSSATURE.....	6
1.2.1	Murs du sous-sol	6
1.2.2	Murs de façades (aux divers niveaux).....	6
1.2.3	Murs pignons.....	6
1.2.4	Murs mitoyens	7
1.2.5	Murs extérieurs divers.....	7
1.2.6	Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends)	7
1.2.7	Murs ou cloisons séparatifs.....	7
1.3	PLANCHERS	7
1.3.1	Planchers sur étage courant	7
1.3.2	Planchers sous terrasse.....	7
1.3.3	Planchers sur locaux collectifs, sociaux, techniques, entrée, circulations et locaux divers chauffés	7
1.3.4	Planchers sur locaux non chauffés ou ouverts	7
1.4	CLOISONS DE DISTRIBUTION	7
1.4.1	Entre pièces principales	7
1.4.2	Entre pièces principales et pièces de service	7
1.5	ESCALIERS	7
1.5.1	Escaliers.....	7
1.5.2	Escaliers de secours	8
1.6	CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION	8
1.6.1	Conduits de fumée des locaux de l'immeuble.....	8
1.6.2	Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble	8
1.6.3	Conduits d'air frais	8
1.6.4	Conduits de fumée de chaufferie	8
1.6.5	Ventilation haute de chaufferie	8
1.7	CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS	8
1.7.1	Chutes d'eaux pluviales	8
1.7.2	Chutes d'eaux usées	8
1.7.3	Canalisations en sous-sol.....	8
1.7.4	Branchements aux égouts.....	8
1.8	TOITURES.....	8
1.8.1	Charpente, couverture et accessoires	8
1.8.2	Etanchéité et accessoires	9
1.8.3	Souches de cheminées, ventilations et conduits divers.....	9
2	LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS	10
2.1	SOLS ET PLINTHES	10
2.1.1	Sols et plinthes des pièces principales	10
2.1.2	Sols et plinthes des pièces de service	10
2.1.3	Sols et plinthes des entrées et dégagements	10
2.1.4	Sols des balcons, loggias et séchoirs.....	10
2.2	REVETEMENTS MURAUX (AUTRES QUE ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS ET TENTURES)	10
2.2.1	Revêtements muraux des pièces de service	10
2.2.2	Revêtements muraux dans autres pièces	10
2.3	PLAFONDS (SAUF PEINTURES, TENTURES).....	11
2.3.1	Plafonds des pièces intérieures	11
2.3.2	Plafonds des séchoirs à l'air libre	11
2.3.3	Plafonds des loggias	11
2.3.4	Sous face des balcons.....	11
2.4	MENUISERIES EXTERIEURES	11
2.4.1	Menuiseries extérieures des pièces principales.....	11
2.4.2	Menuiseries extérieures des pièces de service	11
2.5	FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTI SOLAIRE	11
2.5.1	Pièces principales	11
2.5.2	Pièces de service	11

2.6	MENUISERIES INTERIEURES	11
2.6.1	Huissierie et bâtis	11
2.6.2	Portes intérieures	11
2.6.3	Impostes en menuiseries	12
2.6.4	Portes palières	12
2.6.5	Portes de placards	12
2.6.6	Portes de locaux de rangement	12
2.6.7	Moulures et habillages	12
2.7	SERRURERIE ET GARDE-CORPS	12
2.7.1	Garde-corps et barre d'appuis	12
2.7.2	Grilles de protection des baies	12
2.7.3	Ouvrages divers	12
2.8	PEINTURE, PAPIERS, TENTURE	12
2.8.1	Peintures extérieures et vernis	12
2.8.2	Peintures intérieures	13
2.8.3	Papiers peints	13
2.8.4	Tentures (tissus, toiles plastifiées, etc.)	13
2.9	EQUIPEMENTS INTERIEURS	13
2.9.1	Equipements ménagers	13
2.9.2	Equipements sanitaires et plomberie	14
2.9.3	Equipements électriques	14
2.9.4	Chauffage, cheminées, ventilations	15
2.9.5	Equipement intérieur des placards et pièces de rangement	16
2.9.6	Equipement de télécommunication	16
2.9.7	Autres équipements	16
3	ANNEXES PRIVATIVES	17
3.1	RANGEMENTS EXTERIEURS	17
3.1.1	Murs et cloisons	17
3.1.2	Plafonds	17
3.1.3	Sols	17
3.1.4	Portes d'accès	17
3.1.5	Ventilation naturelle	17
3.1.6	Equipement électrique	17
3.2	BOX ET PARKINGS COUVERTS	17
3.2.1	Murs ou cloisons	17
3.2.2	Plafonds	17
3.2.3	Sols	17
3.2.4	Porte d'accès	17
3.2.5	Ventilation naturelle	17
3.2.6	Equipement électrique	17
3.3	PARKINGS EXTERIEURS	17
3.3.1	Sol (article 3.4.1 du Journal Officiel)	17
3.3.2	Délimitation au sol (article 3.4.2 du Journal Officiel)	17
3.3.3	Système de repérage (article 3.4.3 du Journal Officiel)	17
3.3.4	Système condamnant l'accès (article 3.4.4 du Journal Officiel)	17
4	PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE	18
4.1	HALL D'ENTREE DE L'IMMEUBLE	18
4.1.1	Sols	18
4.1.2	Parois	18
4.1.3	Plafonds	18
4.1.4	Eléments de décoration	18
4.1.5	Portes d'accès et système de fermeture, appel des occupants de l'immeuble	18
4.1.6	Boîte aux lettres et à paquets	18
4.1.7	Tableau d'affichage	18
4.1.8	Chauffage	18
4.1.9	Equipement électrique	18
4.2	CIRCULATIONS DU REZ DE CHAUSSEE, COULOIRS ET HALLS D'ETAGE	18
4.2.1	Sols	18
4.2.2	Murs	19
4.2.3	Plafonds	19
4.2.4	Eléments de décoration	19
4.2.5	Chauffage	19

4.2.6	Portes	19
4.2.7	Equipement électrique.....	19
4.3	CIRCULATIONS DU SOUS-SOL.....	19
4.3.1	Sols.....	19
4.3.2	Murs	19
4.3.3	Plafonds	19
4.3.4	Portes d'accès	19
4.3.5	Rampes d'accès pour véhicules.....	19
4.3.6	Equipement électrique.....	19
4.4	CAGES D'ESCALIERS.....	20
4.4.1	Sols des paliers.....	20
4.4.2	Murs	20
4.4.3	Plafonds	20
4.4.4	Escaliers (marches, contre-marches), limons, plinthes, garde-corps, sous-face de la paillasse	20
4.4.5	Chauffage, ventilation	20
4.4.6	Eclairage.....	20
4.5	LOCAUX COMMUNS	20
4.5.1	Local vélos	20
4.5.2	Buanderie collective.....	20
4.5.3	Séchoir collectif.....	20
4.5.4	Locaux d'entretien (bâtiment D)	20
4.5.5	Locaux sanitaires	21
4.6	LOCAUX SOCIAUX.....	21
4.6.1	Salle de bricolage.....	21
4.6.2	Salle de jeux et de réunions.....	21
4.7	LOCAUX TECHNIQUES.....	21
4.7.1	Local poubelles	21
4.7.2	Chaufferie.....	21
4.7.3	Sous-station de chauffage.....	21
4.7.4	Local des surpresseurs.....	21
4.7.5	Local transformateur E.D.F.....	21
4.7.6	Local machinerie ascenseur.....	21
4.7.7	Local ventilation mécanique	21
4.8	CONCIERGERIE.....	21
4.8.1	Composition du local	21
4.8.2	Equipement divers.....	21
5	EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE.....	22
5.1	ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES	22
5.2	CHAUFFAGE, EAU CHAUDE.....	22
5.2.1	Equipement thermique de chauffage	22
5.2.2	Service d'eau chaude	22
5.3	TELECOMMUNICATIONS	22
5.3.1	Téléphone.....	22
5.3.2	Antennes TV et radio.....	22
5.4	RECEPTION, STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES	22
5.5	VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX.....	22
5.6	ALIMENTATION EN EAU.....	23
5.6.1	Comptages généraux.....	23
5.6.2	Surpresseurs, réducteurs et régulateurs de pression, traitement de l'eau	23
5.6.3	Colonnes montantes	23
5.6.4	Branchements et comptages particuliers.....	23
5.7	ALIMENTATION EN GAZ.....	23
5.7.1	Colonnes montantes	23
5.7.2	Branchement et comptages particuliers	23
5.7.3	Comptages des services généraux.....	23
5.8	ALIMENTATION EN ELECTRICITE.....	23
5.8.1	Comptages des services généraux.....	23
5.8.2	Colonnes montantes	23
5.8.3	Branchement et comptages particuliers	23
6	PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS.....	24
6.1	VOIRIE ET PARKINGS	24
6.1.1	Voirie d'accès.....	24

6.1.2	Trottoirs	24
6.1.3	Parkings visiteurs	24
6.2	CIRCULATION DES PIETONS.....	24
6.2.1	Chemins d'accès aux entrées, emmarchements, rampes, cours	24
6.3	ESPACES VERTS.....	24
6.3.1	Aires de repos.....	24
6.3.2	Plantations d'arbres, arbustes, fleurs	24
6.3.3	Engazonnement	24
6.3.4	Arrosage.....	24
6.3.5	Bassins décoratifs.....	24
6.3.6	Chemins de promenade	24
6.4	AIRE DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS	24
6.4.1	Sol.....	24
6.4.2	Equipements	24
6.5	ECLAIRAGE EXTERIEUR.....	24
6.5.1	Signalisation de l'entrée de l'immeuble	24
6.5.2	Eclairage des voiries, espaces verts, jeux et autres	24
6.6	CLOTURE.....	25
6.6.1	Sur rue.....	25
6.6.2	Avec les propriétés voisines	25
6.7	RESEAUX DIVERS	25
6.7.1	Eau	25
6.7.2	Gaz	25
6.7.3	Electricité (poste de transformation extérieur)	25
6.7.4	Postes d'incendie, extincteurs	25
6.7.5	Egouts.....	25
6.7.6	Epuration des eaux.....	25
6.7.7	Télécommunications.....	25
6.7.8	Drainage du terrain	25
6.7.9	Evacuation des eaux de pluies et de ruissellement sur le terrain, espaces verts, chemins, aires, cours et jeux	25
7	DIVERS.....	26

1 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

1.1 INFRASTRUCTURE

1.1.1 Fouilles

Implantation et piquetage de la construction conforme au permis de construire.

Décapage de la terre végétale sur 20 cm sur l'emprise de la construction projetée.

Terrassements en rigole sur l'emprise pour semelles de fondations de largeur et de profondeur en fonction de l'étude de sol et de structure.

Remblais d'excédents de fouilles entre les parois de terre et les maçonneries de fondation.

Régalage des excédents de terre ou évacuation suivant le profil du nivellement général.

1.1.2 Fondations

Selon le rapport de sol propre à chaque opération, les fondations pourront être de type :

- Fondations superficielles :

Semelles filantes ou isolées descendues au bon sol sur 5 cm de béton de propreté minimum.

- Fondations semi profondes :

Longrines en béton armé reposant sur des semelles isolées en tête de puits en gros béton descendus au bon sol.

- Fondations profondes :

Longrines en béton armé reposant sur des dés en béton armé sur des pieux ou micro pieux.

Des fers sont laissés en attente pour les raidisseurs verticaux et poteaux déterminés par l'étude structure.

Les caractéristiques de dimensionnement et de composition sont déterminées suivant les plans de la construction, l'étude du bureau d'études techniques béton armé et les besoins spécifiques conformément à la réglementation en vigueur.

Les terres extraites sont réemployées sur le site ou évacuées. Les fouilles sont exécutées en pleine masse avec exécution de terrassements complémentaires pour fondations et fosses techniques diverses.

1.2 MURS ET OSSATURE

1.2.1 Murs du sous-sol

1.2.1.1 Murs périphériques

Sans objet.

1.2.1.2 Murs de refends

Les éléments porteurs – murs – seront réalisés en parpaings creux ou pleins de 20 cm d'épaisseur.

Les gaines de circulation pour les escaliers seront réalisées parpaings pleins de 20 cm d'épaisseur ou en béton banché.

1.2.2 Murs de façades (aux divers niveaux)

Les murs de façades sont réalisés en parpaings ou briques de 20 cm d'épaisseur.

Leur face extérieure est recouverte d'un enduit monocouche projeté finition «gratté». Le coloris de l'enduit est conforme au calepin des couleurs du permis de construire.

Les parties habitables sont isolées par pose en périphérie d'un doublage constitué d'une plaque de polystyrène d'épaisseur conforme à l'étude thermique et d'une plaque de plâtre collée de 13 mm.

1.2.3 Murs pignons

Les murs de pignons sont réalisés en parpaings creux ou briques de 20 cm d'épaisseur.

Leur face extérieure est recouverte d'un enduit monocouche projeté finition «gratté». Le coloris de l'enduit est conforme au calepin des couleurs du permis de construire.

Les parties habitables sont isolées par pose en périphérie d'un doublage constitué d'une plaque de polystyrène d'épaisseur conforme à l'étude thermique et d'une plaque de plâtre collée de 13 mm.

1.2.4 Murs mitoyens

Sans objet.

1.2.5 Murs extérieurs divers

Les coffrets des concessionnaires ENEDIS sont incorporés dans un muret technique en parpaings de 20 cm recouvert d'un enduit monocouche identique à la façade de bâtiment.

1.2.6 Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends)

Les murs de refends entre logement dans l'axe des bâtiments sont réalisés en parpaings semi pleins de 20 cm d'épaisseur, enduit sur les deux faces ou doublage par plaque de plâtre.

Ceux situés entre parties communes ou logement et partie commune présentent une épaisseur de 20 cm en parpaings semi pleins ou en béton banché.

Entre partie commune et logement, les murs de refends sont revêtus d'un complexe phonique.

1.2.7 Murs ou cloisons séparatifs

Entre locaux privatifs contigus, les murs ou cloisons sont réalisés en ossature séparative à ossature double SAD 180.

1.3 PLANCHERS

1.3.1 Planchers sur étage courant

Selon calcul du Bureau d'Etudes Structures, les planchers seront réalisés en prédalles avec dalles de compression ou dalle pleine ou poutrelles hourdis béton.

La section utile des poutres sera déterminée suivant calcul du Bureau d'Etude Technique.

1.3.2 Planchers sous terrasse

Sans objet.

1.3.3 Planchers sur locaux collectifs, sociaux, techniques, entrée, circulations et locaux divers chauffés

Sans objet.

1.3.4 Planchers sur locaux non chauffés ou ouverts

Sans objet.

1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION

1.4.1 Entre pièces principales

Toutes les cloisons de distribution sont exécutées en cloisons sèches composées de 2 plaques de plâtre de 10 mm chacune sur une structure type nid d'abeilles de 30 mm.

1.4.2 Entre pièces principales et pièces de service

Toutes les cloisons de distribution sont exécutées en cloisons sèches composées de 2 plaques de plâtre de 10 mm chacune sur une structure type nid d'abeilles de 30 mm.

1.5 ESCALIERS

1.5.1 Escaliers

Les escaliers sont réalisés en béton armé, le palier est coffré de façon traditionnelle, les volées sont soit coulées en place soit préfabriquées en usines.

1.5.2 Escaliers de secours

Suivant l'arrêté du 31 janvier 86 et le classement en 2nd famille collective, l'escalier des parties communes fait office d'escalier de secours.

1.6 CONDUITS DE FUMÉE ET DE VENTILATION

1.6.1 Conduits de fumée des locaux de l'immeuble

Sans objet

1.6.2 Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble

Pour la cage d'escalier et les parties communes :

Ventilation et désenfumage de la cage d'escalier par châssis de toit avec commande tirez-lâchez suivant réglementation incendie.

1.6.3 Conduits d'air frais

Les arrivées d'air frais des locaux ventilés sont réalisées en gaines en polychlorure de vinyle (PVC) de dimensions conformes aux débits imposés par la réglementation.

1.6.4 Conduits de fumée de chaufferie

Sans objet.

1.6.5 Ventilation haute de chaufferie

Sans objet.

1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7.1 Chutes d'eaux pluviales

Gouttières pendantes en aluminium laqué du type DAL'ALU ou similaire selon prescriptions du Maître d'Œuvre.

Descentes des eaux pluviales en façades par tuyaux en aluminium laqué du type DAL'ALU comprenant éléments droits, coudes divers en pied de chute, selon prescriptions du Maître d'Œuvre.

1.7.2 Chutes d'eaux usées

Vidange des appareils sanitaires en tuyau polychlorure de vinyle (PVC) diamètre 40 mm et connections au réseau unique des eaux vannes/eaux usées.

Evacuation des eaux usées des sanitaires en tuyau polychlorure de vinyle (PVC) diamètre 100 mm jusqu'à l'attente au droit du bâtiment.

Elles seront réalisées gaines isolées phoniquement par de la laine de roche ou noyées dans la dalle.

1.7.3 Canalisations en sous-sol

Sans objet.

1.7.4 Branchements aux égouts

L'ensemble des eaux usées est raccordé à l'égout via un dispositif conforme au règlement sanitaire local selon le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il en va de même pour les eaux pluviales lorsqu'elles sont raccordées.

1.8 TOITURES

1.8.1 Charpente, couverture et accessoires

Charpente : fermettes de sapin du pays assemblées par connecteurs, traitées fongicide et insecticide. Entraxe 0.60 ou 0.90 m suivant plan de charpente.

Couverture : en ardoise synthétique sur liteaux bois. Modèle et couleur conforme au permis de construire.

Fenêtre de toit : de type châssis basculant.

Accessoires : tuiles faîtières.

1.8.2 Etanchéité et accessoires

Etanchéité des balcons :

Les balcons seront laissés brut de béton

1.8.3 Souches de cheminées, ventilations et conduits divers

La ventilation des combles est assurée par des chatières de ventilation.

La ventilation des locaux et autres conduits sont raccordés en toiture sur des chapeaux de ventilation.

2 LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1 SOLS ET PLINTHES

2.1.1 Sols et plinthes des pièces principales

- Pièces situées dans des logements au rez-de-chaussée :

Revêtements de sol traités en revêtement PVC en lés U3P3 avec mousse isophonique selon réglementation en vigueur, pose collée, teintes choisies par l'acquéreur dans la gamme du fabricant selon choix de coloris retenu par le Maître d'œuvre. Plinthes sapin en 70 x 10 mm peintes en blanc.

- Pièces situées dans des logements à l'étage :

Revêtements de sol traités en revêtement PVC en lés U2SP3 avec mousse isophonique selon réglementation en vigueur, pose collée, teintes choisies par l'acquéreur dans la gamme du fabricant selon choix de coloris retenu par le Maître d'œuvre. Plinthes sapin en 70 x 10 mm peintes en blanc.

En ce qui concerne les placards des pièces principales, la nature du sol est identique à celle de la pièce desservie.

Le calepinage sera réalisé à la seule discrétion du Maître d'œuvre.

2.1.2 Sols et plinthes des pièces de service

- Pour les salles d'eau situées dans des logements au rez-de-chaussée :

Revêtements de sol traités en Carrelage 43 x 43 cm ou équivalent – pose collée.

Teinte choisie par l'acquéreur dans la gamme du fabricant selon choix de coloris retenu par le Maître d'œuvre.

Plinthes assorties.

- Pour les salles d'eau situées dans des logement à l'étage :

Revêtements de sol traités en revêtement PVC en lés U2SP3 avec mousse isophonique selon réglementation en vigueur, pose collée, teintes choisies par l'acquéreur dans la gamme du fabricant selon choix de coloris retenu par le Maître d'œuvre. Plinthes sapin en 70 x 10 mm peintes en blanc.

Le calepinage sera réalisé à la seule discrétion du Maître d'œuvre.

2.1.3 Sols et plinthes des entrées et dégagements

Revêtements de sol identique à la pièce séjour.

2.1.4 Sols des balcons, loggias et séchoirs

Pour les sols des balcons, les dalles en béton armé sont laissées brutes de maçonnerie.

2.2 REVETEMENTS MURAUX (AUTRES QUE ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS ET TENTURES)

2.2.1 Revêtements muraux des pièces de service

Carreaux de faïence murale blanche format 25x40, 20x40 ou équivalent dans les salles de bains :

- Au pourtour de la douche sur une hauteur de 2m par rapport au niveau supérieur de la douche,
- Au pourtour des baignoire sur une hauteur de 2 m par rapport au fond de la baignoire, ainsi que sur le tablier.

2.2.2 Revêtements muraux dans autres pièces

Sans objet.

2.3 PLAFONDS (SAUF PEINTURES, TENTURES)

2.3.1 Plafonds des pièces intérieures

A l'étage, les plafonds et les rampants situés sous charpente sont exécutés en plaques de plâtre (2 plaques de 13 mm ou 1 plaque 18 mm traitée) posées sur ossature métallique. Les plafonds et les rampants sont doublés par une couche de laine pour assurer l'isolation. L'épaisseur est conforme à l'étude thermique.

2.3.2 Plafonds des séchoirs à l'air libre

Sans objet.

2.3.3 Plafonds des loggias

Sans objet.

2.3.4 Sous face des balcons

Sans objet.

2.4 MENUISERIES EXTERIEURES

2.4.1 Menuiseries extérieures des pièces principales

Menuiseries et croisées en polychlorure de vinyle (PVC) selon permis de construire – ouvrant à la française. Double vitrage isolant composé de deux glaces « peu émissives » (4-16-4). Prises d'air frais - débit suivant réglementation en matière de ventilation des appartements d'habitation – placées dans les menuiseries.

Les allèges vitrées fixes sont dépolies.

Quincaillerie : crémone à larder 3 points, fiches à broche.

2.4.2 Menuiseries extérieures des pièces de service

Menuiseries et croisées en Polychlorure de vinyle (PVC) selon permis de construire – ouvrant à la Française). Double vitrage isolant composé de deux glaces « peu émissives » (4-16-4). Prises d'air frais - débit suivant réglementation en matière de ventilation des appartements d'habitation – placées dans les menuiseries.

Quincaillerie : crémone à larder 3 pointes fiches à broche.

2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTI SOLAIRE

2.5.1 Pièces principales

Les volets roulants sont en Polychlorure de vinyle (PVC) avec coffre et manœuvré par manivelle, selon prescriptions du Maître d'Œuvre.

Les volets roulants des ouvertures supérieures à 1.80 m seront motorisés.

2.5.2 Pièces de service

Les volets roulants sont en Polychlorure de vinyle (PVC) avec coffre et manœuvré par manivelle selon prescription du permis de construire, selon prescriptions du Maître d'Œuvre.

2.6 MENUISERIES INTERIEURES

2.6.1 Huisserie et bâtis

Huisseries métalliques en acier traité ou en bois.

2.6.2 Portes intérieures

Portes isoplanes à âme alvéolée de 40 mm d'épaisseur, à recouvrement, dimensions 205 x 83, parement en contreplaqué ou isorel dur, sans oculus.

Quincaillerie :

- Portes intérieures : serrure à mortaiser avec plaque d'habillage et béquille en aluminium anodisé ton naturel.
- Portes de chambre : pêne dormant demi-tour et clé.
- Portes de salle d'eau et sanitaires : bec de cane à condamnation.

2.6.3 Impostes en menuiseries

Sans objet.

2.6.4 Portes palières

La porte palière est constituée d'un dormant bois exotique rouge, d'un ouvrant de 52 mm d'épaisseur en acier ou bois, d'affaiblissement acoustique et thermique élevé, équipé d'une serrure de sûreté à mortaiser trois points à pènes sortants, d'un ferrage assuré par 4 paumelles.

2.6.5 Portes de placards

Les portes de placards sont de type panneaux coulissants toute hauteur, rail haut et bas, mélaninés blancs, pour les façades à deux vantaux de dimensions supérieures à 1 mètre. Pour les largeurs de placards inférieures à 1 mètre ou situées perpendiculairement aux rampants, les portes de placards sont de type iso planes à âme alvéolée de 40 mm d'épaisseur, à recouvrement, à un vantail ouvrant à la française, parement en contreplaqué ou isorel dur, sans oculus.

Dimensions suivant emplacement : 205 x 73, 205 x 63, 205 x 53

Quincaillerie :

- Portes de placards : serrure à mortaiser avec plaque d'habillage et béquille en aluminium anodisé ton naturel.

2.6.6 Portes de locaux de rangement

Sans objet.

2.6.7 Moulures et habillages

Sans objet.

2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.7.1 Garde-corps et barre d'appuis

Dans tous les cas où l'allège des baies est inférieure à 0.90 m, le précadre est muni d'une barre d'appui métallique avec barreaudage.

Garde-corps barreaudé en acier galvanisé ou métallisé avec une finition thermolaquée. Pose à la française avec une tôle d'habillage de rive de balcon.

2.7.2 Grilles de protection des baies

Sans objet.

2.7.3 Ouvrages divers

Les appuis de fenêtres sont recouverts d'un profilé en aluminium dont la couleur est conforme au permis de construire.

2.8 PEINTURE, PAPIERS, TENTURE

2.8.1 Peintures extérieures et vernis

2.8.1.1 Sur menuiseries

Les fenêtres et portes fenêtres en PVC sont livrées aspect fini.

2.8.1.2 Sur fermetures et protections

Les portes palières sont peintes de 2 couches de peinture glycérophthalique (coloris selon permis de construire).

Les volets en Polychlorure de vinyle (PVC) sont blancs, livrés bruts.

2.8.1.3 Sur serrurerie

Les parties métalliques des garde-corps et portes de hall sont thermolaquées (Coloris selon permis de construire) (coloris selon permis de construire).

2.8.1.4 Sur enduit, habillages en bois, staffs ou autres, murs et plafond des loggias, sous face et rives des balcons

Les sous-faces des balcons sont ragréées.

2.8.1.5 Sur béton

Sans objet.

2.8.2 Peintures intérieures

2.8.2.1 Sur menuiserie

Peinture acrylique blanche en deux couches avec finition satinée sur l'ensemble des menuiseries.

2.8.2.2 Sur murs

Sur les murs, peinture acrylique blanche en deux couches avec une finition velours et un degré de finition B selon DTU.

2.8.2.3 Sur plafonds

Peinture acrylique blanche en deux couches avec finition mate ou velours et un degré de finition B selon DTU.

2.8.2.4 Sur canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers

Peinture suivant support, blanche en deux couches avec finition satinée.

2.8.3 Papiers peints

2.8.3.1 Sur murs

Sans objet.

2.8.3.2 Sur plafonds

Sans objet.

2.8.4 Tentures (tissus, toiles plastifiées, etc.)

2.8.4.1 Sur murs

Sans objet

2.8.4.2 Sur plafonds

Sans objet

2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS

2.9.1 Equipements ménagers

2.9.1.1 Bloc évier, robinetterie

Sans objet.

2.9.1.2 Appareils et mobilier

Sans objet.

2.9.1.3 Evacuation des déchets

Sans objet.

2.9.1.4 Armoire sèche-linge

Sans objet.

2.9.2 Equipements sanitaires et plomberie

2.9.2.1 Distribution d'eau froide

La distribution de l'eau est réalisée par des conduites en polyéthylène réticulé (PER) encastrées sous fourreaux dans la dalle, les plancher ou les cloisons de distribution. (Selon prescriptions du Maître d'œuvre).

2.9.2.2 Distribution d'eau chaude collective et comptage

Sans objet.

2.9.2.3 Production et distribution d'eau chaude individuelle

Pour les logements de type 3, la production de l'eau chaude sanitaire est assurée par une pompe à chaleur aérothermique (PAC air/eau), conformément à l'étude thermique.

Pour les logements de type 2, la production de l'eau chaude sanitaire est assurée par un ballon thermodynamique individuel.

La distribution de l'eau est assurée par des conduites en polyéthylène réticulé encastrées ou passées entre la dalle de l'étage et les plafonds ou dans les cloisons de distribution.

2.9.2.4 Evacuations

Les collecteurs de vidange des eaux usées aux vannes sont exécutés en tubes PVC. Ce réseau est isolé acoustiquement ou encastré dans la dalle.

2.9.2.5 Distribution de gaz

Sans objet

2.9.2.6 Branchements en attente

Une alimentation et une évacuation pour lave-linge et lave-vaisselle sont prévues dans la cuisine ou la salle de bains selon le plan.

2.9.2.7 Appareils sanitaires

Tous les appareils sanitaires sont conformes à la norme française (NF)

Douche :

- RdC : les douches seront traitées en douche à l'italienne en carrelage antidérapant, y compris douchette, flexible, mitigeur et barre de fixation, selon réglementation PMR.
- Etages : grès émaillé blanc (dimensions 80 x 80), avec douchette, flexible et barre de fixation.

Baignoire : acier émaillé blanc (dimensions 160 x 70)

Lavabo : meuble 600 mm en mélaminé avec 2 portes, un plan 1 vasque moulé, un robinet mitigeur, un miroir et une applique LED.

Cuvette toilette : cuvette et réservoir en grès émaillé blanc.

2.9.2.8 Robinetterie

L'ensemble des robinetteries est de type mitigeur conforme à la norme française (NF).

Les réservoirs des toilettes sont équipés d'un robinet d'arrêt.

2.9.2.9 Accessoires divers

Une pomme de douche type téléphone avec flexible est prévue et la baignoire.

2.9.3 Equipements électriques

2.9.3.1 Type d'installation

Disjoncteur différentiel fourni et posé par le concessionnaire.

Dispositif de protection différentiel 30 mA pour salles de bains et prises de courants.

Coupure de protection divisionnaire.

Borne de terre.

Panneau de commande et de répartition : panneaux groupés préfabriqués, en saillie, placés en gaine technique.

Circuits foyers lumineux avec douilles DCL (dispositif de connections lumineuse) 1.5 mm² protégés par dispositif 10/16 A + terre.

Circuits prises de courant Confort, lave-vaisselle, machine à laver 2.5 mm² protégés par dispositif 10/16 A + terre.

Circuit plaque de cuisson 4 mm² protégé par dispositif 20 A + terre.

Circuit four 6 mm² protégé par dispositif 32 A + terre.

Canalisations encastrées au rez-de-chaussée et étage, apparente au garage. (type pieuvre et ceinturante)

Fourreau compris câblage sous toiture pour télévision.

Détecteurs Autonomes Avertisseurs de fumée.

2.9.3.2 Puissance à desservir

Puissance à desservir : selon demande de l'utilisateur auprès du concessionnaire.

2.9.3.3 Equipement de chaque pièce

Selon norme française NFC 1500 (version 2002).

Nombre et implantation des équipements selon plan.

2.9.3.4 Sonnerie de porte palière

Les portes d'entrée sont équipées d'un carillon électrique et bouton poussoir au droit de la porte palière.

2.9.4 Chauffage, cheminées, ventilations

2.9.4.1 Type d'installation

Le chauffage est assuré par une pompe à chaleur aérothermique (PAC air/eau), pour les logements de type 3.

Le transport des calories est assuré par une installation bi tubes en polyéthylène réticulé ou cuivre encastré en dalle.

Pour les logements de type 2, le chauffage est assuré par des panneaux rayonnants électrique.

2.9.4.2 Températures garanties dans les diverses pièces par température minima extérieure de -7°C

La température de chaque appartement est réglée à l'aide d'un thermostat d'ambiance électronique et programmable et de robinets thermostatiques dans les pièces où la réglementation en vigueur l'impose.

Les températures sont conformes aux chapitres 5 et 6 des règles Th-D

2.9.4.3 Appareils d'émission de chaleur

Les radiateurs sont en panneau acier pour les T3 et rayonnant pour les T2. Ils sont prévus dans toutes les pièces principales. Les salles d'eau, seront équipées d'un sèche serviettes électrique.

2.9.4.4 Conduits de fumée

Sans objet.

2.9.4.5 Conduits et prises de ventilation

Le principe général de la ventilation pour les appartements est celui d'une ventilation mécanique contrôlée hygroréglable individuelle avec bouches d'aspirations en pièces humides et entrée d'air par les menuiseries en partie haute dans les pièces sèches.

L'ensemble de l'installation a un fonctionnement permanent obligatoire.

L'extraction de l'air vicié est assurée dans les pièces humides par des bouches d'aspiration placées en partie haute.

Les débits extraits dans chacune des pièces sont conformes à la réglementation en vigueur.

2.9.4.6 Conduits et prises d'air frais

Les arrivées d'air frais sont assurées par des grilles de ventilation fixées sur les vantaux des fenêtres des pièces sèches. La taille et le nombre de ces grilles sont conformes à la réglementation.

2.9.5 Equipement intérieur des placards et pièces de rangement

2.9.5.1 Placards

Les penderies et vestiaires sont équipés d'une étagère en bois aggloméré mélaminé blanc avec une tringle.

2.9.5.2 Pièces de rangement

Sans objet.

2.9.6 Equipement de télécommunication

2.9.6.1 Radio TV

Deux prises RJ45 (deux dans le séjour et une dans la chambre parentale) sont prévues et raccordées au DTIO lui-même raccordé à une antenne commune située dans les combles et à la fibre. Distribution par l'intermédiaire de fourreaux encastrés dans les ouvrages béton armé ou dans les cloisons sèches.

2.9.6.2 Téléphone

Des prises RJ45 sont installées dans les pièces suivant la réglementation en vigueur et suivant la typologie du logement.

L'ensemble de l'installation est laissé en attente de raccordement à la fibre par le concessionnaire dans le coffret DTIO de chaque logement.

2.9.6.3 Commande d'ouverture de la porte principale d'entrée de l'immeuble

L'ouverture de la porte d'entrée principale de l'immeuble est commandée à partir des appartements situés tous niveaux, par système Intratone.

2.9.7 Autres équipements

Sans objet

3 ANNEXES PRIVATIVES

3.1 RANGEMENTS EXTERIEURS

3.1.1 Murs et cloisons

Sans objet.

3.1.2 Plafonds

Sans objet.

3.1.3 Sols

Sans objet.

3.1.4 Portes d'accès

Sans objet.

3.1.5 Ventilation naturelle

Sans objet.

3.1.6 Equipement électrique

Sans objet.

3.2 BOX ET PARKINGS COUVERTS

3.2.1 Murs ou cloisons

Sans objet.

3.2.2 Plafonds

Sans objet.

3.2.3 Sols

Sans objet.

3.2.4 Porte d'accès

Sans objet.

3.2.5 Ventilation naturelle

Sans objet.

3.2.6 Equipement électrique

Sans objet.

3.3 PARKINGS EXTERIEURS

3.3.1 Sol (article 3.4.1 du Journal Officiel)

Selon permis de construire (PC).

3.3.2 Délimitation au sol (article 3.4.2 du Journal Officiel)

Selon permis de construire (PC).

3.3.3 Système de repérage (article 3.4.3 du Journal Officiel)

Selon permis de construire (PC).

3.3.4 Système condamnant l'accès (article 3.4.4 du Journal Officiel)

Selon permis de construire (PC).

4 PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

4.1 HALL D'ENTREE DE L'IMMEUBLE

4.1.1 Sols

Les sols sont traités en carrelage grès cérame (45 x 45), posé sur un résilient phonique. Les plinthes sont également en carrelage.

Réservation pour pose d'un cadre de tapis brosse en laiton et décaissé pour tapis de sol type fibre de coco.

4.1.2 Parois

Les murs sont recouverts d'un revêtement mural Texdecor, gamme acoustique SOFT défini par le Maître d'œuvre (Moe).

4.1.3 Plafonds

Les faux-plafonds sont constitués de plaques de plâtre acoustiques. La finition est réalisée par pose de deux couches de peinture acrylique blanche.

4.1.4 Eléments de décoration

Miroir 120 x 150 dans le sas d'entrée.

4.1.5 Portes d'accès et système de fermeture, appel des occupants de l'immeuble

Ensemble vitrée à châssis fixes incorporant une porte d'entrée vitrée à doubles vantaux dont l'un est semi-fixe sur crémone pour accès depuis l'extérieur de l'immeuble. Cadres en profilé d'aluminium extrudé thermolaqué, double vitrage anti-effraction.

Manœuvre par barre de poussée sur les deux faces du vantail ouvrant. Fermeture par serrure à canon européen. Gâche électrique à rupture de courant avec contact en feuillure par trois plots. Dé condamnation par interphone à code.

4.1.6 Boîte aux lettres et à paquets

Boîtes aux lettres métalliques en groupe collectif, en extérieur
Elles sont agréées par le concessionnaire.

4.1.7 Tableau d'affichage

Sans objet.

4.1.8 Chauffage

Sans objet.

4.1.9 Equipement électrique

Spots encastrés en faux plafonds pour le sas d'entrée.

Une prise de courant 16 A + T à positionner dans la gaine technique palière (services généraux) avec comptage des consommations sur le compteur général des parties communes.

4.2 CIRCULATIONS DU REZ DE CHAUSSEE, COULOIRS ET HALLS D'ETAGE

4.2.1 Sols

- Rez de chaussée :

Les sols sont traités en carrelage grès cérame (45 x 45 environ), posé sur un résilient phonique. Les plinthes sont également en carrelage. Choix selon prescription du Maître d'œuvre et calepin d'ambiance.

- Etage :

Revêtements de sol textile sur mousse isophonique de type BALSAN – Odéon 615 ou similaire, pose collée, selon le Maître d'œuvre. Plinthes sapin en 70 x 10 mm peintes en anthracite.

Le calepinage sera réalisé à la seule discrétion du Maître d'œuvre...

4.2.2 Murs

Les murs sont recouverts d'un revêtement mural Texdecor, gamme acoustique SOFT défini par le Maître d'œuvre (Moe).

4.2.3 Plafonds

Les faux-plafonds sont constitués de plaques de plâtre acoustiques. La finition est réalisée par pose de deux couches de peinture acrylique blanche.

4.2.4 Eléments de décoration

Sans objet.

4.2.5 Chauffage

Sans objet.

4.2.6 Portes

La porte de local entretien est de type isoplane à âme alvéolée de 40 mm d'épaisseur, à recouvrement, dimensions selon plan, parement en contreplaqué ou isorel dur, sans oculus. Ferrage par paumelles et serrure à bec de cane et garniture en laiton verni. Finition à peindre en deux couches de peinture acrylique aspect satiné.

4.2.7 Equipement électrique

Dans les circulations des étages, des spots sont encastrés dans les faux-plafonds. Une prise de courant par étage 16A + T implantée dans la gaine technique palière. Consommation électrique à reporter sur le compteur général des parties communes.

4.3 CIRCULATIONS DU SOUS-SOL

4.3.1 Sols

Sans objet.

4.3.2 Murs

Sans objet.

4.3.3 Plafonds

Sans objet.

4.3.4 Portes d'accès

Sans objet.

4.3.5 Rampes d'accès pour véhicules

Sans objet.

4.3.6 Equipement électrique

Sans objet.

4.4 CAGES D'ESCALIERS

4.4.1 Sols des paliers

Revêtements de sol textile sur mousse isophonique de type BALSAN – Odéon 615 ou similaire, pose collée, selon le Maître d'oeuvre. Plinthes sapin en 100 x 10 mm peintes en anthracite.

4.4.2 Murs

Les murs sont recouverts d'un revêtement mural Texdecor, gamme acoustique SOFT défini par le Maître d'œuvre (Moe).

4.4.3 Plafonds

Les faux-plafonds sont constitués de plaques de plâtre acoustiques. La finition est réalisée par pose de deux couches de peinture acrylique blanche.

4.4.4 Escaliers (marches, contre-marches), limons, plinthes, garde-corps, sous-face de la pailasse

Les escaliers (marches et contre-marches) et les plinthes sont en carrelage grès cérame (45 x 45 ou similaire), plinthes assorties.

Les garde-corps et barreaudages sont métalliques, recouverts de deux couches de peinture glycérophtalique noire ou thermolaqués.

4.4.5 Chauffage, ventilation

Sans objet.

4.4.6 Eclairage

L'éclairage de l'escalier est assuré par les points lumineux en applique, sur détecteur.

4.5 LOCAUX COMMUNS

4.5.1 Local vélos

Le sol est en béton surfacé.

Les murs sont en bardage type claire-voie,

Toiture terrasse conformément au permis de construire.

Les plafonds sont laissés brut de charpente et couverture.

Eclairage par hublots raccordés aux services généraux

Porte métallique recouverte de 2 couches de peintures glycérophtalique.

Clés sur organigramme.

4.5.2 Buanderie collective

Sans objet.

4.5.3 Séchoir collectif

Sans objet.

4.5.4 Locaux d'entretien (Bâtiment C)

Local commun sous l'escalier au rez-de-chaussée:

Le sol est traité en carrelage selon réglementation en vigueur, pose collée.

Les murs et le plafond en sous face de l'escalier sont recouverts de deux couches de peinture mate blanche finition C.

Equipement d'un vide seau fixé au mur avec robinetterie.

Un WC en grès émaillé blanc avec réservoir en grès émaillé blanc ou en Polychlorure de vinyle (PVC) blanc.

Eau chaude sanitaire par ballon électrique de 15 litres.

Une prise de courant 16A + T étanche ; éclairage par hublot commandé par interrupteur étanche.

Consommation électrique à reporter sur le compteur général des parties communes.

4.5.5 Locaux sanitaires

Sans objet.

4.6 LOCAUX SOCIAUX**4.6.1 Salle de bricolage**

Sans objet.

4.6.2 Salle de jeux et de réunions

Sans objet.

4.7 LOCAUX TECHNIQUES**4.7.1 Local poubelles**

Sol laissé bruts de maçonnerie, mur en bardage type claire-voie.

Toiture terrasse conformément au permis de construire.

Siphon de sol pour lavage.

Robinet de puisage.

Un point lumineux en plafond sur minuterie.

Porte métallique recouverte de 2 couches de peintures glycérophtalique.

Degré de tenue au feu selon réglementation en vigueur et équipement de sécurité type ferme porte et barre anti-panique selon nécessité.

Ferrage par paumelles : serrure à bec de canne et garniture en laiton verni. Canon type européen de sûreté pour condamnation à clé.

4.7.2 Chaufferie

Sans objet.

4.7.3 Sous-station de chauffage

Sans objet.

4.7.4 Local des surpresseurs

Sans objet.

4.7.5 Local transformateur E.D.F.

Sans objet.

4.7.6 Local machinerie ascenseur

Sans objet.

4.7.7 Local ventilation mécanique

Sans objet.

4.8 CONCIERGERIE**4.8.1 Composition du local**

Sans objet.

4.8.2 Equipement divers

Sans objet.

5 EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

5.1 ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES

Sans objet.

5.2 CHAUFFAGE, EAU CHAUDE

5.2.1 Equipement thermique de chauffage

5.2.1.1 Production de chaleur

Sans objet.

5.2.1.2 Régulation automatique

Sans objet.

5.2.1.3 Pompes et brûleurs

Sans objet.

5.2.1.4 Accessoires divers

Sans objet.

5.2.1.5 Colonnes montantes

Sans objet.

5.2.2 Service d'eau chaude

5.2.2.1 Production d'eau chaude

Sans objet.

5.2.2.2 Réservoirs

Sans objet.

5.2.2.3 Pompes et brûleurs

Sans objet.

5.2.2.4 Comptage général

Sans objet.

5.2.2.5 Colonnes montantes

Sans objet.

5.3 TELECOMMUNICATIONS

5.3.1 Téléphone

L'ensemble de l'installation est fibré et laissé en attente de raccordement par le concessionnaire, dans la gaine commune.

5.3.2 Antennes TV et radio

Les prises RJ45 de chaque appartement sont raccordées à une antenne commune située dans les combles. Les prises d'antenne seront situées dans la gaine technique palière – distribution par l'intermédiaire de fourreaux encastrés dans les ouvrages béton armé ou dans les cloisons sèches ou réseau câblé.

5.4 RECEPTION, STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES

Sans objet.

5.5 VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX

Sans objet.

5.6 ALIMENTATION EN EAU

5.6.1 Comptages généraux

Depuis le compteur général du concessionnaire, vanne d'arrêt général avec robinet de purge
Tubes en acier galvanisé noirs ou polychlorure de vinyle (PVC) pression suivant analyse de l'eau pour une amenée horizontale jusqu'en pied de gaines verticales.
Calorifuge sur tuyauteries dans les locaux non chauffés.

5.6.2 Surpresseurs, réducteurs et régulateurs de pression, traitement de l'eau
Selon prescription du Maître d'œuvre (Moe)

5.6.3 Colonnes montantes

Colonnes montantes avec anti-bélier en point haut de colonne et robinet de purge en pied de colonne. Fixation par colliers en aciers avec bague anti-vibration.

5.6.4 Branchements et comptages particuliers

Té de piquage à chaque étage.
Toutes les traversées de planchers seront réalisées par passages sous fourreaux

5.7 ALIMENTATION EN GAZ

5.7.1 Colonnes montantes

Sans objet

5.7.2 Branchement et comptages particuliers
Dans la gaine technique palière.

5.7.3 Comptages des services généraux
Dans la gaine technique palière.

5.8 ALIMENTATION EN ELECTRICITE

5.8.1 Comptages des services généraux
Il est prévu après accord avec le concessionnaire un comptage services généraux dans la gaine technique palière.

5.8.2 Colonnes montantes
Distribution par gaine technique palière à chaque niveau.

5.8.3 Branchement et comptages particuliers
Depuis la gaine technique palière, dérivation pour alimentation du logement jusqu'au compteur situé sur le tableau abonné par conduits et câbles encastrés dans les cloisons ou autres éléments en béton armé.

6 PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS

6.1 VOIRIE ET PARKINGS

6.1.1 Voirie d'accès

Selon permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.1.2 Trottoirs

Selon permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.1.3 Parkings visiteurs

Selon permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.2 CIRCULATION DES PIETONS

6.2.1 Chemins d'accès aux entrées, emmarchements, rampes, cours

Selon permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.3 ESPACES VERTS

6.3.1 Aires de repos

Selon permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.3.2 Plantations d'arbres, arbustes, fleurs

Selon permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.3.3 Engazonnement

Selon permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.3.4 Arrosage

Sans objet.

6.3.5 Bassins décoratifs

Sans objet.

6.3.6 Chemins de promenade

Selon permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.4 AIRE DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

6.4.1 Sol

Selon permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.4.2 Equipements

Selon permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.5 ECLAIRAGE EXTERIEUR

6.5.1 Signalisation de l'entrée de l'immeuble

Applique murale reliée aux services généraux et équipée d'un radar détecteur de présence.

6.5.2 Eclairage des voiries, espaces verts, jeux et autres

Selon permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.6 CLOTURE

6.6.1 Sur rue

Selon permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.6.2 Avec les propriétés voisines

Selon permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.7 RESEAUX DIVERS

6.7.1 Eau

Selon concessionnaire, permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.7.2 Gaz

Selon concessionnaire, permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.7.3 Electricité (poste de transformation extérieur)

Selon concessionnaire, permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.7.4 Postes d'incendie, extincteurs

Selon concessionnaire, permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre.

6.7.5 Egouts

Selon concessionnaire, permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre.

6.7.6 Epuration des eaux

Sans objet.

6.7.7 Télécommunications

Selon concessionnaire, permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre.

6.7.8 Drainage du terrain

Selon concessionnaire, permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre.

6.7.9 Evacuation des eaux de pluies et de ruissellement sur le terrain, espaces verts, chemins, aires, cours et jeux

Selon concessionnaire, permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre.

7 DIVERS

En fonction des impératifs techniques, réglementaires, esthétiques et d'approvisionnement, la Société se réserve le droit d'intervenir et de modifier les indications portées sur les plans ainsi que les équipements (notamment en ce qui concerne la marque des appareils et leur emplacement) sans que ces modifications ne viennent altérer la qualité et la substance de l'ouvrage.

Les prestations de la présente notice (notamment en ce qui concerne l'isolation, la VMC, la chaudière...) sont susceptibles d'être modifiées en fonction des prescriptions imposées par l'étude thermique afin d'obtenir classement RE2020 seuil 2025.

DEMARCHES ET FRAIS COMPLEMENTAIRES

- 1 Branchements et compteurs

La pose des compteurs au réseau ENEDIS est sous forme groupée par le maître d'ouvrage. La demande de pose de compteur aux réseaux d'eau potable sera à réaliser par l'acquéreur.

A ce titre, l'acquéreur aura à s'acquitter des frais liés à la fourniture et à la pose des différents compteurs.

Les frais de mise en service et d'abonnement auprès des différents concessionnaires seront également à la charge de l'acquéreur.

L'acquéreur devra souscrire, dès le jour de prise de possession, un contrat de mise en service et d'entretien pour les chaudières gaz.

- 2 Copropriété

Au titre de la participation aux frais de la copropriété pendant la période intérimaire nettoyage des voiries, des réseaux et des espaces verts, mise à disposition des bennes, consommation d'éclairage public, frais d'acte, etc. ...), l'acquéreur aura à régler une somme forfaitaire de 150 € le jour de la signature de l'acte authentique de vente.

- 3 Association Syndicale Libre.

Au titre de la participation aux frais de l'Association Syndicale Libre pendant la période intérimaire (nettoyage des voiries, des réseaux et des espaces verts, mise à disposition des bennes, consommation d'éclairage public, frais d'acte, etc. ...), l'acquéreur aura à régler une somme forfaitaire de 750 € le jour de la signature de l'acte authentique de vente.

- 4 Boîte aux lettres

La fourniture et la pose de la boîte aux lettres sont à la charge du promoteur constructeur. Elle sera aux normes PTT, de couleur au choix du maître d'œuvre, et posé en batterie, conformément au permis de construire.